

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 NOVEMBRE 2012

Objet : **MOTION POUR LE DESENCLAVEMENT DU SUD BUGEY**

Membres élus présents : MM. BAILLY – CARMINATI – CAUQUY – CHABERT – MME DAMELET – MM. FALCONNIER – FONTENAT – FRATTA – GIREAU – GROSSAT – JACQUET – JOSEPH - JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT - PIERROT – REY – VERNE – VOISIN

MOTION POUR LE DESENCLAVEMENT DU SUD BUGEY

Intervention de M. Jean-Claude REY, Vice-président

Acteur du développement économique, la Chambre a pour mission de représenter l'intérêt général des entreprises de sa circonscription.

Cette mission de représentation s'incarne tout particulièrement dans l'expression des besoins des entreprises en matière d'infrastructures de toute nature.

Exprimer ces besoins, c'est le rôle que notre assemblée a donné à l'Équipe projet "Prospective et Aménagement du Territoire" que j'anime.

C'est dans ce cadre qu'est intervenu Monsieur René Mignogna, Conseiller Technique Économique de la Chambre, qu'avait délégué Monsieur Jean-Pierre Falconnier, Président de l'association Bugey Développement, lors de la dernière réunion de l'Équipe Projet Prospective et Aménagement du territoire.

Cette intervention a pointé à nouveau la persistance des problèmes de desserte du Bugey Sud, tant routière que numérique.

La desserte du Bugey Sud n'est pas une préoccupation nouvelle à la Chambre.

En effet, réunie en assemblée générale le 5 octobre 1992, nos prédécesseurs débattaient déjà de cette question...

Et tout récemment, comme vous le savez, notre compagnie a apporté, avec la CCI de Savoie, des éléments concrets de nature à faire avancer ce dossier, en réalisant au printemps dernier une enquête auprès des entreprises du Bugey Sud et de la Savoie.

Les résultats de cette enquête ont totalement confirmé la nécessité d'améliorer prioritairement la liaison à l'échangeur d'Aoste. Ils ont été adressés au Conseil Général de l'Ain qui en a à l'époque accusé réception, pour être intégrés aux études préliminaires d'amélioration de la liaison à l'A43.

Cette situation a de nouveau été débattue en présence de parlementaires, de représentants de l'État, du Conseil Général de l'Ain et des collectivités locales, lors de l'assemblée générale de Bugey Développement le 20 septembre dernier.

Tous les acteurs institutionnels ont reconnu qu'il était urgent de se saisir collectivement de cette question.

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 NOVEMBRE 2012

Objet : **MOTION POUR LE DESENCLAVEMENT DU SUD BUGEY**

Aussi pour joindre notre voix et amplifier ce message du terrain, j'en ai saisi notre Bureau.

Il vous propose de voter aujourd'hui une motion en faveur du désenclavement du territoire du Bugey Sud, tant routier, ferroviaire que numérique, confirmant notre entier soutien à l'action générale menée sur le bassin de Belley, et singulièrement par Bugey Développement.

Cette motion sera largement diffusée, et adressée en particulier au Préfet de l'Ain, au Président du Conseil général et aux parlementaires de l'Ain.

Je vous en donne lecture :

"Un des atouts majeurs du département de l'Ain est son positionnement géographique, au cœur des échanges européens, Nord-Sud et Est-Ouest.

L'ensemble des bassins économiques de l'Ain doit pouvoir bénéficier de cette situation, par une connexion de qualité aux infrastructures de communication et de transport tous modes confondus.

Or, la CCI de l'Ain est alertée par les difficultés cumulées que rencontrent les entreprises du Sud Bugey en termes d'accessibilité aux infrastructures :

- routière : la liaison routière Belley-Aoste comporte des obstacles pénalisant l'accès des poids lourds à l'autoroute A43, et particulièrement des véhicules à grand gabarit. Or, l'accès au bassin est déjà limité par l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sous le tunnel du Chat, et de plus de 19 tonnes sur la RD 1504, dans la traversée de Saint-Rambert-en-Bugey;
- ferroviaire : le Sud Bugey est traversé par la ligne TGV Paris-Annecy, sans pouvoir bénéficier de ce service de transport. La suppression de l'arrêt TGV quotidien en gare de Culoz continue d'impacter la compétitivité et l'attractivité des entreprises ;
- numérique : des zones blanches et grises subsistent dans le Sud Bugey, handicapant sévèrement les entreprises dans leur communication, jusqu'à contraindre certaines d'entre elles devant multiplier leur abonnement auprès des différents opérateurs ; le déploiement de la fibre optique est également très attendu par les entreprises du bassin, qui souhaitent que soient levés les obstacles techniques.

Ces entreprises subissent un enclavement dont la persistance n'est plus acceptable, au regard de l'importance et de la spécificité du bassin économique du Sud Bugey.

Ce territoire est le berceau d'entreprises leaders dans leur secteur d'activité, parmi les premiers employeurs de l'Ain pour certaines, et sur des secteurs de pointe : Ciat, Roset, Geral, Delachaux, Volvo Compact Equipement, etc.... auxquelles s'ajoute toute une myriade de PME performantes.

Le Sud Bugey occupe ainsi la première place des territoires de l'Ain en termes d'emplois industriels avec 43% des emplois du secteur privé non agricole !

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 NOVEMBRE 2012

Objet : **MOTION POUR LE DESENCLAVEMENT DU SUD BUGEY**

A l'heure où l'emploi se dégrade dans de nombreuses régions françaises, alors même que la compétitivité des entreprises doit être soutenue, les entreprises du Pays du Bugey ont plus que jamais besoin d'un environnement propice au maintien et développement de leur activité.

L'ensemble des acteurs institutionnels de l'Ain sont convaincus de la nécessité d'une amélioration de la desserte du Sud Bugey.

Dans ce cadre, la Chambre demande que la priorité soit donnée :

- en matière de desserte routière : à la prise en compte des impératifs de circulation des poids lourds dans l'étude d'amélioration de la liaison à l'A43 ;
- en matière de desserte ferroviaire : au rétablissement d'une liaison TGV avec Paris depuis Culoz, assurant un aller-retour quotidien ;
- en matière de desserte numérique : à l'identification des zones non efficacement couvertes et à la mise en place des solutions techniques ad hoc. De même, les obstacles techniques au déploiement du réseau d'initiative publique de fibre optique jusqu'au foyer doivent être résolus au plus vite, avec le soutien de tous, afin d'éviter tout risque de fracture numérique."

Merci de votre attention et je rends la parole au Président.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président, valide la motion pour le désenclavement du Sud Bugey, telles que exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	23
- Nombre de voix pour	23
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président